

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2016-08 du 13 juin 2016 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant nomination d'un déontologue au sein de l'Agence de la biomédecine**

NOR : AFSB1630507S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1451-4 et R. 1451-10 à R. 1451-16,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Samuel Arrabal est désigné pour remplir les fonctions de déontologue au sein de l'Agence de la biomédecine.

#### Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 13 juin 2016.

*La directrice générale,*  
A. COURRÈGES